



Le R.E.P.I.

(Remobilisation Educative Pour l'Insertion scolaire
et professionnelle des jeunes)

Service d'accueil éducatif de jour

Accueillir, Eduquer, Former, Insérer.

Maison d'Enfants à Caractère Social St-Sébastien
1 Rue Jules Ferry
27180 St-Sébastien-de-Morsent
Tél : 02.32.60.68.70 Fax : 02.32.60.10.18
<http://www.apprentis-auteuil.org>





Apprentis d'Auteuil a mis en place ce service, dans le cadre de la loi du 5 mars 2007.

Le public accueilli :

12 jeunes de 13 à 18 ans, en situation de rupture scolaire et/ou professionnelle ou susceptibles de l'être, sont confiés durant les périodes scolaires par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les objectifs :

L'objectif principal est la réintégration d'une scolarité, d'une formation professionnelle ou l'entrée dans le monde du travail. Chaque jeune cherchera, dans la construction de son projet, un équilibre et une autonomie tout en restant acteur principal de sa réussite en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire.

Un accueil personnalisé :

Au sein du R.E.P.I., le jeune sera accompagné au quotidien dans le cadre d'activités individuelles ou collectives, qu'elles soient artistiques, sportives, culturelles, scolaires ou professionnelles, en fonction de son projet.

Dans son action le R.E.P.I. s'engage, à travers une prise en charge adaptée, à accompagner chaque jeune dans la mise en oeuvre et la conduite de son projet pour lui permettre d'atteindre au mieux ses objectifs.

Une équipe pluridisciplinaire :

L'équipe est composée d'une formatrice référente, d'un éducateur technique, d'une psychologue, d'intervenants ponctuels; ainsi que du directeur et de la chef de service éducatif de la MECS Saint-Sébastien.

Organisation de la prise en charge :

Le jeune s'engage à respecter les règles de vie établies au sein du R.E.P.I.

- Le service accueille les jeunes sur les temps scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 8h30 à 12h00. Le jeune peut prendre le repas sur place.
- Le temps de présence du jeune au R.E.P.I. est modulable en fonction de ses besoins (suivis extérieurs...), ses capacités, son projet (scolarité, stage,...).

Procédure d'admission et suivi du projet :

L'Aide Sociale à l'Enfance présente au service la situation du jeune par un dossier écrit.

A l'issue d'un entretien avec la chef de service, la psychologue et l'équipe du R.E.P.I., durant lequel l'adhésion du jeune sera recherchée, une période d'accueil de 15 jours est proposée afin d'élaborer le parcours personnalisé du jeune. Ce temps permet, notamment, au jeune de rencontrer l'ensemble des professionnels.

Au terme de cette période, les modalités définitives d'accueil du jeune sont actées, pour une durée de trois mois renouvelable, par la signature du Document Individuel de Prise en Charge.

